



Collectif Stop Eoliennes à Balledent

Objet : contribution à l'enquête publique du collectif

A l'issue d'une réunion d'information organisée le 2 juillet 2019 à la salle des fêtes de Balledent, le collectif Stop Eoliennes à Balledent est né en lien avec les associations ALTESS 87 (Association Limousine pour la défense du Tourisme et de l'Environnement et la Sauvegarde des Sites du Haut Limousin) et ADN (Association Défense de la Nature).

Pas d'existence juridique propre, les membres du collectif sont encouragés à adhérer individuellement à ALTESS, à ADN, ou aux deux associations.

Aux noms de Françoise et Alain, Catherine, Serge et Sylvain, Bernadette, Jean-Claude et Valentin, Carmen et Cédric, André et Céleste, Stéphane, Raphaël et Evelyne, Nadine, Gabriel et Baptiste, Didier, Raymond, Josiane et Jean, Louise et Ron, Laura, Michèle, Charline et Vincent, Bernard, Laurence et Franck, René, Pauline, Raphaël et Corinne et toutes celles et ceux qui un jour ont osé s'élever contre ce projet qui mène notre village à sa perte. Nous allons perdre beaucoup mais les liens de confiance qui nous unissent sont fait d'un fil qui tiendra toujours.



La présente contribution s'appuie sur les actions de notre collectif depuis bientôt 3 ans. Ce témoignage montre une partie de ce que nous avons vécu et ce que nous vivons encore en tant femmes, hommes mis malgré nous devant nos responsabilités de citoyens, d'humain, de parents, de garants de la biodiversité, de la nature, des paysages ce que nous avons reçu en héritage et du saccage que nous laisserons à la place.

D'abord nous avons été mis devant le fait accompli d'un projet pharaonique dans notre jardin collectif de Balledent. Nous avons découvert la sinistre réalité au fur et à mesure de notre enquête dans un contexte où l'information est tenue secrète, les avancées du promoteur avec les bailleurs se font en catimini avec la complicité de nos élus qui ont trahi leurs engagements puisqu'à aucun moment il n'a été question de cela dans le projet proposé par madame le maire dans sa profession de foi pour les élections municipales de 2014 et plus tard avant la décision de confier la réalisation d'une étude de faisabilité à un promoteur privé.

Nous avons découvert beaucoup trop tard que VALECO avait reçu carte blanche officiellement le 7 avril 2017 et nous n'avons eu à aucun moment la possibilité de nous y opposer quand il en était encore temps.

Nous avons compris que pour préserver un environnement unique, pourtant protégé par des conventions, des contrats, les vallées de la Gartempe et de la Couze, une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique faunistique et Floristique, une zone Natura 2000... dans l'intérêt général, nous allions devoir redoubler d'efforts, être moqués, raillés, faire sans moyens autres que ceux que nous allions nous donner malgré le bon sens de nos revendications. Nous avons compris que nous étions du côté des faibles en dépit du bon sens.

La vie dans le camp de celles et ceux qui doivent faire l'effort d'aller chercher une information impartiale, qu'on leur refuse ou qu'on ne leur donne qu'après, quand tout est joué dans le camp des forts. Des faibles qui essaient de fédérer parce que l'union fait la force mais aussi la solidarité dans une campagne qui est en train de perdre ces valeurs et son cadre de vie préservé, sa plus belle richesse collective. Ah mais au fait ça gagne combien un environnement préservé ?

Le camp des forts ? Les promoteurs soutenus par une loi de transition énergétique qui fait la part belle à l'industrie éolienne à grand renfort de subventions qui donne tous les moyens. Des moyens insensés qui font que les propriétaires terriens ont l'impression de vendre 3 fois le prix de leur parcelle de terre pendant 20 ans. Une rente qui convainc les propriétaires les plus fragiles financièrement, les plus avides ou les plus éloignés géographiquement qui ne subiront aucune nuisance avec la complicité des maires et des communautés de communes à qui l'on vend une manne financière, la promesse de budgets florissants et de pouvoirs accrus en échange d'une trahison des valeurs morales et environnementales.

A la fin nous savons que les plus forts gagnent le plus souvent mais nous voulons encore croire que le bon sens finira par l'emporter dans l'intérêt général.



1 – Les fondements du collectif

Au départ 5 habitants de la commune se mettent d'accord pour s'informer des opportunités et des menaces liées à un projet éolien sur la commune de Balledent.

Il a certes été question d'une « autorisation à un promoteur de mener une étude de faisabilité de la construction d'un parc éolien » dans le bulletin municipal d'avril 2017 mais **jamais avant juillet 2019 et la permanence de Valéco, une note d'information à la hauteur des bouleversements** qu'impliquent de telles réalisations à l'échelle d'une petite commune comme Balledent.

Jamais avant la permanence de VALECO, nous n'avons reçu une présentation du projet réel avec la taille des machines notamment, l'implantation prévisionnelle, la distance aux maisons. Nos élus auraient dû rechercher une information non partisane autre que le son de cloche du promoteur. **Il est impossible pour nous, simples citoyens, de savoir que les mots autorisation à étude de faisabilité, cachent une avancée irrémédiable de la construction de 4 éoliennes de 180 mètres de haut à 500 mètres des premières habitations de notre village.**

A aucun moment il n'est question dans ces bulletins de liaison de la taille des engins, de la distance aux habitations, du bouleversement complet de notre cadre et de notre qualité de vie, surtout pour celles et ceux qui seront les plus près de la zone industrielle. L'information est peu fournie, substantielle et noyée dans la masse des bulletins. Si seulement nous avions eu droit à des explications concrètes, factuelles, de l'information sourcée sur un espace comparable, dans ce bulletin, aux résultats du concours des maisons fleuries par exemple, nous n'en serions certainement pas là.

C'est l'irruption du mat de mesure dans le ciel de Balledent et **le document n°1 de Valeco daté de mars 2018 arrivé dans les boîtes en septembre** qui commencent à poser vraiment questions.

Questions à Valeco :

Pourquoi dater un document de mars 2018 et le distribuer en septembre ? Qui a été chargé de distribuer ce 1^{er} bulletin ?

Pourquoi le mat de mesure n'a jamais été accompagné d'un panneau justifiant l'autorisation de le construire en bordure de la route ?



Les premiers pas

Alain et Françoise BRUN sont natifs de Balledent, ils habitent le lieu-dit Les Couteaux (Hameau Laborie) leur maison est à 500 mètres du mat de mesure qui a été installé en septembre 2018. Il mesure 110 mètres de haut, il est installé plein sud par rapport à leur maison qui a été aménagée pour bénéficier à plein de l'effet du soleil pour chauffer l'intérieur. L'impact du mat de mesure à travers les baies vitrées du rez de chaussée est constant mais particulièrement perturbant quand la nuit tombe avec ces lumières rouges incessantes. Quand le vent souffle, même pas très fort, le bruit qu'il fait en buttant dans les câbles qui le maintiennent au sol sonne comme un sifflet.

Jean-Claude et Bernadette GAUDET habitent depuis toujours le hameau de Lhoume, ils ont le mat en plein dans le champ de vision. Jean-Claude notamment a des problèmes de santé et ses enfants lui ont conseillé de se renseigner sur les risques sanitaires possibles liés à la proximité des éoliennes industrielles.

Patrice CANNES habite le lieu-dit Bois Bertrand depuis juillet 2000. Sa propriété est en partie en zone Natura 2000 puisqu'elle descend jusqu'à la Couze avec un point de vue qui donne accès à la vallée de la rivière. Dans ce cadre, des parcelles sont contractualisées avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin (CENL) pour préserver à la fois la lande historique (entretien de parcelles) et les chauves-souris (arbres sénescents pour favoriser la vie des insectes). Les surfaces où les efforts sont portés se situent à proximité des zones potentiellement utilisées pour l'implantation des éoliennes.

Aucun d'entre nous n'avions d'à priori puisque tous les principaux médias relaient la parole politique : c'est bon pour la planète. Mais tout de même supporter continuellement de tels engins alors que Balledent est réputé pour sa tranquillité et la beauté de son patrimoine naturel... Enfin si c'est bon pour le plus grand nombre et qu'il faut supporter quelques nuisances ?

En même temps que nous sommes allés à la recherche d'informations sur internet, nous avons pris le temps d'aller voir le site à Lussac les Eglises, nous avons suivi le montage des éoliennes à Martial sur Isop notamment. Ces démarches nous ont pris plusieurs mois.

Nous nous sommes rendus compte que nous n'étions pas seuls à nous interroger à la faveur des réunions organisées par l'association ALTESS.

Nous nous sommes dits qu'il fallait faire part à nos voisins du résultat de nos recherches en essayant de rassembler pour dégager une opinion portée par le plus grand nombre.

Nous avons donc décidé d'organiser une réunion d'information à Balledent.



La réunion d'information du 2 juillet 2019

Les préparatifs

Nous sommes allés rencontrer notre maire, Madame Petit, pour partager nos craintes de voir se réaliser un tel projet dans notre village.

Nous avons exprimé le souhait d'organiser une réunion d'information à destination de tous les habitants de Balledent y compris ses élus. La date du 2 juillet a été fixée en fonction des dispositions de Madame le Maire qui nous prévient par la suite de son indisponibilité à cette date.

Nous avons fait le tour de toutes les maisons de Balledent pour distribuer le tract d'invitation (annexe 1) à la réunion et en profiter pour échanger sur le sujet avec les habitants.



Tous ces échanges nous ont permis de constater plusieurs choses :

- Seuls les membres du conseil et les propriétaires des terrains concernés avaient bénéficié d'un accès à l'information à l'occasion de réunions organisées par la mairie pour le compte du promoteur.
- un couple de résidents devenus membres du collectif (et prêts à témoigner si besoin) avait été invité par un des membres du conseil municipal à participer à une de ces réunions. Alors que le couple s'était déplacé, avant le début de la réunion, constatant que ces deux personnes n'étaient ni propriétaires ni membres du conseil municipal, Madame le Maire leur avait demandé de quitter la salle.
- des personnes s'étaient aussi renseignées de leur côté sans nous attendre, elles nous encouragent et nous rejoignent Stéphane, Catherine et Serge, Didier, Carmen...

Questions au promoteur :

Est-ce que des consignes avaient été données à la mairie avant ce genre de réunions d'écarter toute personne non membre du conseil ou propriétaire d'un terrain potentiellement concerné ?

Si oui pour quelles raisons ? Y a-t-il un risque dans la période de prospection d'un tel projet à partager l'information avec les citoyens d'une commune ? Si oui quel risque ?



- A l'exception des élus et des propriétaires, nous avons constaté que toutes les personnes rencontrées n'avaient eu aucune information factuelle à ce sujet (taille des engins, distance par rapport à leur habitation, risques et opportunités de ce genre de projet...)
- Les personnes les plus âgées ne se sentent pas concernées, « on leur a dit » que « si par hasard ça se passait ce serait dans très longtemps »
- Les personnes qui se sentent concernées le sont avant tout parce qu'elles seront impactées visuellement : elles peuvent voir le mat de mesure et ça les dérange, lumières dans la nuit, surtout.

Le jour de la réunion

Le matin même de la réunion du 2 juillet, le cantonnier municipal distribue la lettre d'information n° 3 de Valeco dans l'ensemble des boîtes aux lettres des habitants de la commune.

(Pour mémoire, le n°2 n'a pas été distribué partout Patrice Cannes, notamment, ne l'a pas reçu).

Questions au promoteur :

- **Valeco est-il en mesure de produire une facture de prestation de service de la part de la mairie de Balledent pour la distribution de son prospectus n°3 effectuée par un agent communal pendant ses heures de travail ?**
- **Sinon dans quel cadre cette prestation a-t-elle été effectuée ?**
- **Par qui ont été distribués les autres prospectus ?**
- **Pourquoi n'ont-ils pas été distribués dans toutes les boîtes aux lettres ?**

Compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2019

- 63 personnes dans la salle + 4 intervenants = 67 participants.
- Madame le Maire n'ayant pu assister à la réunion pour raisons personnelles, aucun autre membre n'est présent, alors que tous ont été invités soit à l'occasion de notre tour des maisons, soit verbalement à Madame le Maire, soit dans notre email du 4 juin (annexe n°2). Seul Monsieur Gérard Courivaud est arrivé 20 minutes avant la fin de la réunion.
- Valeco, le promoteur, n'a pas non plus répondu favorablement à notre invitation. (par mail du 14 juin en annexe n°3)
- A l'issue de la réunion une motion de défiance au projet a été proposée, elle est jointe à ce compte-rendu (annexe 4).
- 57 personnes ont signé cette motion 85 % des participants à la réunion sont opposés au projet autorisé par la municipalité de Balledent sans consultation de ses habitants.
- Mr Courivaud s'est dit « ni pour ni contre », mais a reconnu avoir soutenu le vote du conseil municipal qui s'est positionné « à l'unanimité » pour le projet. Pas de mâât prévu dans ses terrains mais il a signé une promesse de bail avec le promoteur pour exploiter dans la zone définie dite « des 4 chemins » dans des terrains où il est fermier.



Manifestation à l'occasion de la "réunion de concertation" du promoteur le 9 juillet 2019 devant la mairie de Balledent.

Une période de concertation est annoncée par le promoteur avec une permanence le 9 juillet. Nous y allons dans l'espoir d'échanger avec des décideurs de VALECO pour remettre en cause le projet.

Nous informons Madame Petit de cette venue en lui rendant visite à la mairie le lundi 8 juillet. Nous lui faisons part des conclusions de la réunion du 2 juillet.



42 personnes répondront à notre appel, la plupart des personnes qui ont signé la motion de défiance sont présentes. Celles qui ne sont pas là travaillent.

A part notre collectif, on verra deux propriétaires venir avec des papiers dans les mains rencontrer les représentants de Valeco.



Nos échanges avec ces derniers est un dialogue de sourds. Ce sont des techniciens, les personnes que nous avons en face n'ont pas monté le dossier puisqu'il était question d'une certaine Oriane Gouirand, ce ne sont pas des responsables de Valeco, ils n'ont aucune marge de manœuvre.



Leur mission est de prendre note des observations dans la forme puisqu'ils disent ne pas comprendre la remise en cause du projet.

Nous contestons le fait que le projet puisse se tenir sans consultation préalable et avis de la population sur l'opportunité de construire une zone industrielle dans notre village avec des engins qui vont complètement dénaturer notre cadre de vie, ils prétendent que cette concertation sert de consultation.

Questions au promoteur :

- **Pourquoi envoyer à cette occasion des personnes qui ne sont pas responsables décideurs du projet ou qui ne l'ont même pas monté ?**
- **Quelle est la marge de manœuvre de ces techniciens ?**
- **Quelle est la marge de manœuvre de la population à l'occasion de ces réunions ?**
- **Pouvez-vous nous donner des exemples de « concertations » de cette nature qui ont permis d'arrêter un projet ?**
- **Cette journée notamment a mobilisé la salle d'accueil de la mairie, maison du peuple de Balledent, avez-vous payé des frais de location ? Pouvez-vous justifier d'avoir acquitté une facture ?**





Le rôle ambigu de la mairie.

Notre unique ambition est l'abandon du projet parce qu'à notre avis il mènera Balledent à sa perte. Nous voulons dénoncer l'aberration de voir s'installer une zone industrielle de 180 mètres de haut à 500 mètres des premières habitations, pas dire du mal de Madame le Maire.

Pourtant, pas moins de sept personnes qui avaient signé la motion le 2 juillet nous reprochent dans les jours qui suivent de faire un procès à Madame Petit. Au contraire nous avons espoir, à l'époque, de rallier notre maire à notre point de vue de bon sens.

Nous mettons très tôt les choses au clair au sein de notre groupe, voir ci-dessous extrait du compte-rendu de la réunion du mardi 16 juillet 2019

Pour la tenue de la présente réunion, la salle du conseil nous a été refusée au prétexte officiel que la demande avait été faite par un particulier et pas une association. En marge de cette décision « prise en lien avec les services juridiques mis à disposition des élus par la préfecture », Madame la Maire nous a fait savoir que certains membres de notre groupe dont elle « ne peut pas donner les noms » se servaient du prétexte des éoliennes pour dresser l'opinion contre sa personne.

Or, depuis le début de nos réunions, à aucun moment nous n'avons souhaité cristalliser la question autour de la personne de Mady Petit. Par ailleurs, le 1^{er} adjoint a été accueilli avec respect le 2 juillet. S'il y a eu des critiques avancées à l'encontre de madame le maire et de son conseil, c'était pour dénoncer une décision très lourde pour l'avenir de la commune prise, dans le cadre de leurs responsabilités, sans consultation préalable de la très grande majorité des habitants et alors que jamais le projet n'avait fait l'objet d'une information dans le cadre de leur profession de foi avant les élections, par exemple.

Personnaliser le débat contre la personne du maire serait contreproductif, nos revendications ne visent en aucun cas à formaliser une opposition de principe à l'endroit de la mairie de Balledent. Au contraire, nous aurions intérêt à faire bloc avec nos élus autour d'une même opposition au projet.

Nous sommes allés la voir plusieurs fois pendant cette période et Madame Petit a su entretenir le doute, y compris en nous disant que « si nous étions venus plus tôt, elle n'aurait pas ouvert la porte aux promoteurs » (témoins Patrice Cannes et Françoise Brun).

Ce jour-là, nous lui avons répondu que **nous n'avions pas eu accès à la même information qu'elle à l'époque** et que nous pensions que le devoir de mieux se renseigner était de sa responsabilité. Toutefois, il n'était pas trop tard pour prendre une autre position de sa part si son point de vue avait évolué, qu'il était encore temps de nous réunir autour d'une même opposition à ce projet.

Cette main tendue fit l'objet d'une réponse claire dans le bulletin municipal de juillet 2019, distribué en août.



Le bulletin municipal de juillet 2019 (annexe 4 bis)

Le sujet est enfin mis en avant dans le bulletin municipal. Pourtant il n'est question que de l'opportunité du projet avec VALECO, pas de la menace d'une zone industrielle dans le village.

Le contenu met en lumière l'implication de la mairie dans la mise en œuvre du projet, Madame le Maire allant jusqu'à distribuer de sa propre main des bulletins de Valeco dans les boîtes aux lettres de ses administrés (page 5).

Madame le Maire reçoit seule des représentants d'un promoteur privé : « le 22 février 2017, Madame le Maire indique au conseil municipal qu'elle a reçu le groupe Valeco qui viendra présenter son projet au conseil municipal ».

4 questions à Madame le Maire de Balledent :

- Le 30 mars, jour de cette réunion de présentation du projet, aviez-vous reçu l'information de VALECO qu'autoriser un promoteur à mener une étude de faisabilité ouvrirait toutes les portes à la réalisation du projet ?
- Les conseillers municipaux en ont-ils également été informés ?
- Sur la base de quelles compétences techniques, scientifiques et sanitaires peut-on prendre des décisions sur des sujets aussi complexes ? (« si j'en crois des chercheurs et des scientifiques avec qui je me suis entretenue sur le sujet » page 6 **qui sont-ils ?**)
- Quelle démarche de concertation a été organisée avec les administrés **avant** la prise d'une décision aussi stratégique et impactante ?

Le projet et la gestion de sa mise en œuvre sont défendus vigoureusement sans qu'à aucun moment il ne soit question de le remettre en cause (« le contraire n'était pas envisageable » page 6). La décision d'autoriser VALECO est prise à partir du moment où l'on a « aucune objection à formuler ».

Le bulletin alimente la rumeur et divise au lieu de poser le débat, d'éclairer, d'apaiser les administrés, de rassembler « il en est aussi qui ne sont pas du tout intéressés », « ces personnes (sans jamais les citer ndlr) clament haut et fort », « je passerai sous silence les remarques désobligeantes et atteintes personnelles vis-à-vis du maire bien évidemment !!... Mais également des adjoints et de l'ensemble du conseil municipal » (page 5). Etc...

Il est question de la signification de l'expression « à l'insu » qui figurait sur notre panneau le 9 juillet, mais nous avons confirmation que la décision a été prise « sans que la chose soit sue » par les habitants puisque la décision qui donne feu vert au promoteur a été prise par le conseil municipal avant la première information parue dans le bulletin. (Page 3)

En effet Valeco reçoit verbalement le 30 mars 2017 les autorisations pour mener toutes les études nécessaires et rencontrer les propriétaires fonciers. Ces autorisations sont formalisées en conseil municipal le 7 avril 2017. L'information est communiquée dans le bulletin d'avril 2017 qui sera distribué au mois de mai 2017.



En synthèse ce bulletin nous marginalise sur la base de rumeurs alors que nous souhaitons un débat sur le fond dans le respect des personnes et des fonctions. Il met en lumière l'implication du maire qui va jusqu'à distribuer des prospectus de VALECO dans les boites aux lettres des administrés. **Il apporte la preuve de la prise d'une décision à l'insu de la population** sur la base de connaissances probablement insuffisantes compte tenu de la complexité d'un tel projet.

Questions au promoteur :

- **Le maire et ses conseillers avaient-ils reçu l'information qu'autoriser une étude de faisabilité ouvrirait grand les portes à la réalisation d'une zone industrielle éolienne ?**
- **Y a-t-il des consignes données aux maires au sujet de la gestion de l'information donnée aux administrés à l'exception des propriétaires ?**
- **Si oui lesquelles ?**



Vœux du collectif à l'occasion de la cérémonie des vœux du conseil municipal le 12 janvier 2020 à la salle des fêtes de Balledent

A l'occasion de cette manifestation organisée par la mairie, l'accès de la salle a été refusé aux habitants du Montillon (le hameau de la commune de Châteauponsac le plus impacté par le projet) sous prétexte qu'ils n'étaient pas résidents de la commune.

Pourtant c'est une manifestation publique organisée dans un endroit public qui autorise n'importe quelle personne physique à assister sous réserve de respecter le contexte, ce que nous faisons. D'ailleurs nous avons préféré ne pas polémiquer et le groupe des non-résidents est resté sagement à l'extérieur de la salle.

A la fin du discours de Madame le Maire, nous avons exprimé le souhait d'un débat démocratique sur le sujet avec ces mots

Merci Madame le Maire pour vos bons vœux.

Au nom de tous les membres de notre collectif, nous répondons à votre invitation pour représenter des villages parmi les plus menacés (le Bourg, Laborie, Bois Bertrand). Nos voisins du Montillon sont dans la même situation.

Permettez-nous de formuler le vœu qu'en 2020 le vent souffle dans le sens de la raison à Balledent, afin que finalement les éoliennes n'y voient jamais le jour.

Depuis des mois nous étudions les conséquences de leur installation, tout indique qu'elles seront terribles notamment pour la santé des habitants et qu'elles seront contreproductives pour le climat.

Vous le savez, nous sommes nombreux à être très inquiets pour l'avenir à Balledent.

Aussi, nous profitons de cette occasion pour proposer à nouveau un débat sur le sujet avant l'enquête publique avec tous les membres du conseil municipal en présence des Balledenchons qui pourront y participer sereinement, dans le respect des personnes et des fonctions.

Merci pour votre confiance et d'avance pour la suite donnée.

Demande restée sans suite

(photo prise sur les marches de la salle des fêtes ce 12 janvier 2020)





Invitation au débat pré élections municipales envoyée par email le 28 janvier 2020

Voir annexe 5

Ce courrier propose avant les élections un débat sur le sujet des éoliennes et des dates. N'ayant pas reçu de réponse, nous sommes allés aux nouvelles le 10 février. Hélas le mail n'était soi-disant jamais arrivé, même pas dans les spams. Pourtant aucun message d'erreur ou de non remise sur notre boîte d'envoi.

Nous l'avons retourné le 10 février en prenant le soin de vérifier avec la secrétaire que cette fois-ci il était bien parvenu à destination. Ce n'est pas pour autant que nous avons reçu une réponse.

Annexe 6 pour mémoire, accès à l'information sur les problèmes rencontrés dans la commune d'Echauffour

Devant l'absence de volonté manifeste de débattre avant les élections de ce sujet déterminant pour l'avenir de la commune et les questions que l'on nous posait aussi bien dans le village qu'à l'extérieur, nous avons tenu à informer les habitants de Balledent par le biais d'une contribution qui a été distribuée par les services postaux avant les élections municipales. **Voir annexe 7**



Autres démarches effectuées auprès de nos élus :
Contribution à l'enquête publique relative au PLUI de la Communauté de Communes Gartempe Saint Pardoux en décembre 2019.

Balledent fait partie de cette communauté de communes, Madame le Maire en est Vice- Présidente. Au nom d'ADN, **nous avons contribué à la rédaction d'une contribution (annexe 8)** qui a bien été reçue par le commissaire enquêteur. Cette contribution pose **une vingtaine de questions de fond ou de forme n'a toujours pas reçu de réponse à ce jour.**

Synthèse des demandes ou questions officielles et nature des réponses obtenues

- invitation à la réunion du 2 juillet 2019 oralement et par mail : pas de représentant du conseil municipal
- Débrief oral à Madame le Maire le 9 juillet à l'occasion de la venue de l'entreprise VALECO et main tendue au débat citoyen et à la collaboration avec tous les élus : réponse via le bulletin municipal
- contribution à l'enquête publique relative au PLUI de la Communauté de Communes Gartempe St Pardoux de décembre 2019 : pas de réponse à ce jour (26 novembre 2021)
- invitation au débat devant l'assistance de la salle des fêtes le 12 janvier 2020 : pas de réponse
- invitation au débat par mail le 28 janvier 2020 puis encore par mail le 10 février 2020 : sans réponse
- invitation par mail du 4 novembre (**annexe 9**) à la réunion d'information organisée par ALTESS le 6 novembre 2021 à l'occasion de l'enquête publique : pas de réponse, pas de présence



Autres actions menées par le collectif

- Editions et distribution de 7 tracts/cartes postales de juillet 2019 à novembre 2021

Voir en annexes

- Pose de banderoles et autres affiches autour de Balledent



Participation à la réunion organisée par l'association ALTESS le 6 novembre à Châteauponsac





- Participation à la manifestation à Châteauponsac le samedi 20 novembre 2021



Présence à l'occasion de l'ouverture de l'enquête publique le lundi 25 octobre



- A Saint Sornin Leulac le lundi 22 novembre 2021





Fort de toutes les voix qui portent le collectif Stop Eoliennes à Balledent, nous sommes totalement opposés au projet des quatre chemins pour les principales raisons collectives suivantes :

1 - Nous n'avons pas été consultés avant la mise en route du projet

2 - Un cadre de vie totalement saccagé

- Nos richesses collectives les plus précieuses vont être anéanties par une zone industrielle écrasante : la tranquillité, la beauté d'un paysage vallonné préservé de tout temps va être sacrifiée.
- Des engins à 180 mètres de hauteur totalement hors cadre dans une végétation où les chênes et autres arbres feuillus centenaires mesurent 25 mètres au-dessus de nos têtes chaque seconde de chaque minute de tous les jours... pour toujours.
- Des lumières incessantes de jour comme de nuit à la place d'une absence totale de pollution visuelle.

3 - Un encerclement réel que l'on ne mesure pas encore et qui va être amplifié

- Avec tous les projets autorisés par la Préfecture, il y aura quoique l'on fasse des dizaines d'éoliennes entre Blond et Bessines d'une hauteur minimum de 150 mètres de haut, la hauteur de celles qui sont implantées derrière le Dorat et que l'on voit au niveau de Quinsac alors qu'elles se trouvent à une vingtaine de kilomètres. On voit aussi celles de St Martial sur Isop/St Bonnet de Bellac
- Il y a déjà 5 éoliennes à Roussac que l'on voit depuis la plupart des hameaux de notre village, mais le pire est à venir : des projets à Blond, Bellac, Peyrat de Bellac, Blanzac, Villefavard, Magnac Laval ont été autorisés, on attend les réponses pour Saint Sornin Leulac, Châteauponsac et il ne se passe pas un jour où l'on apprend l'existence d'un nouveau projet.

Comment voulez-vous vous adapter à ces engins hors norme et en plus s'il y a en partout dans votre champ de vision ? Qui pourrait accepter de telles contraintes ? Les autruches ?

4 - Une proximité des habitations qui va rendre la vie impossible avec des risques sanitaires de plus en plus reconnus

- Il n'y aura pas une seule éolienne qui plus de 600 mètres de la première habitation. Les engins seront tellement proches des habitations que le bruit va être insupportable notamment dans les hameaux comme Laborie, Le Piofoux, Le Montillon, Le Bourg de Balledent, Nouit, Le Bois de Lavaux, mais compte tenu de la situation topographique de Balledent Le Petit Roumilhac, Bois Bertrand, Lhoume, Le Montillon seront également très impactés.
- Comment peut-on accepter une telle contrainte sans avoir été interrogés avant la prise de décision ? Parce qu'on n'aurait pas accepté ?



- Idem pour les effets stroboscopiques et les flashes incessants des lumières

Questions à Madame le Préfet et aux législateurs représentants du peuple, nos députés :

- Comment est-il possible de continuer à construire ces monstres de 180 mètres de haut à 500 mètres des habitations sans s'inquiéter de la santé des riverains quand l'académie de médecine recommande de les implanter à plus de 1500 mètres ?
- Comment continuer à mettre en avant d'autres pays comme le Danemark, l'Allemagne ou l'Angleterre quand les éoliennes sont situées à la distance de 10 fois leur hauteur ?
- Quel dédommagement a prévu le législateur pour compenser cette perte définitive de la qualité de vie des riverains ?
- Le promoteur ou l'état ont-ils prévu des compensations pour les habitants qui ne vont que subir les nuisances de cette zone industrielle ?
- Le syndrome éolien a été reconnu pour la première fois par la Cour d'Appel de Toulouse le 8 juillet dernier, l'enquête en cours intègre-t-elle cette nouvelle donnée ?

5 - LA SECURITE SUR NOS ROUTES NE SERA PAS GARANTIE

Comment accepter que parce que ce ne sont « que » des routes communales et pas des routes départementales, la distance aux voies que nous empruntons tous les jours (faute de routes départementales) ne soient que de 30 mètres pour deux des éoliennes ?

Notre sécurité, nos vies ont-elles moins d'importance que celles des personnes qui roulent sur des routes départementales ou nationales ?

Le principe de précaution ne devrait-il pas être de mise ? Faudra-t-il des morts pour qu'on nous respecte normalement ?

6- LES TRAVAUX A PREVOIR POUR L'INSTALLATION DE CES MACHINES VONT AVOIR DES CONSEQUENCES EXTREMEMENT SENSIBLES POUR LE BIEN ETRE DES RIVERAINS.

Il suffit d'avoir été à Roussac pendant la durée des travaux pour avoir une petite idée de ce qui nous attend. Combien de camions vont arpenter tous les jours nos routes ? Combien de gravillons ? de m3 de béton ? Comment est-il possible de demander tous ces efforts pour le seul profit financier de quelques-uns ?

7 - LA PRESERVATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT EST EN TRES GRAND DANGER

Nous considérons avoir reçu de nos ancêtres un héritage que nous avons l'intention de transmettre à nos enfants, petits-enfants. Hélas, ce ne sera pas possible si ce projet arrive à terme.

On entend des leçons d'écologie de la part des médias, de la classe politique, qui nous disent, à juste titre, qu'il faut arrêter d'artificialiser les sols, qu'il faut protéger les animaux, les



Humains et là que fait-on ? On va dénaturer pour toujours un cadre de biodiversité pourtant protégé par des conventions bienveillantes. On est en train de nous imposer l'exact inverse de ce qu'on nous dit qu'il faut faire ? De quel droit ? Avec quelle logique ?

Par où vont passer les câbles qui vont relier les machines au réseau ? Ils vont traverser la Couze ? Un massacre supplémentaire. Qui en portera la responsabilité écologique ?

8 - PARCE QUE LE PROJET EST DESTRUCTURANT AU NIVEAU DU VILLAGE

Il y aura d'un côté ceux qui profitent et de l'autre ceux qui subissent et au milieu la zizanie.

9 - PARCE QUE NOS MAISONS SERONT INVIVABLES DONC INVENDABLES NOUS SOMMES CONDAMNÉS A RESTER.

Qui va venir s'installer dans cet enfer ? Il suffit d'aller voir le nombre de maison en vente à Roussac pour se rendre compte. Et profiter au passage de la vue sur des éoliennes à 500 ou 600 mètres du bourg. Entendre le bruit aussi.

Ailleurs, les maisons sont invendables dans un rayon de 2 kilomètres et perdent 30 à 40% à moins de 5 kilomètres d'un parc éolien. Puisque nous sommes tous à moins de 2 kilomètres du parc, aurons-nous le choix et qui va nous donner les moyens de partir d'ici ?

Qui va venir remplacer une population vieillissante dans une zone industrielle écrasante ?

10- PARCE QUE LE CONTENU DU DOSSIER EST D'UNE INDIGENCE RARE

Voir la contribution de l'Association ALTESS.



CONCLUSION

L'énergie éolienne n'est absolument pas une réponse à l'urgence climatique, elle n'est pas une énergie renouvelable puisqu'il faut compenser les 77% du temps où elles ne sont pas efficaces, à l'aide d'énergies fossiles. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir les yeux sur ce qu'il se passe en Allemagne, champion d'Europe des éoliennes et du rejet de CO2 dans l'atmosphère.

Aussi, la question n'est pas de savoir si c'est nucléaire ou éoliennes, mais si c'est nucléaire ou énergies fossiles.

Toutes les recherches d'information impartiales montrent que les éoliennes sont contreproductives en France puisque notre électricité est très largement décarbonée. Elle constitue par contre une opportunité financière rare pour des investisseurs qui profitent du système et des largesses qui sont un vrai scandale d'état. Ce développement se fait dans et sur le dos des contribuables, en dépit du bon sens écologique. Les langues commencent à se délier, le sujet va être sur la table des élections à venir.

Puisque ce projet est un scandale écologique, sanitaire et économique et qu'en plus, en tant que riverains, nous serons les plus gros dindons de la farce, nous avons promis à nos enfants de tout faire pour qu'il n'aboutisse pas. Nous n'aurons aucun regret puisque nous avons fait tout ce que nous avons pu avec nos modestes moyens.

Pourtant **nous refusons d'endosser la moindre responsabilité s'il se réalise.** Nous n'avons pas compté ni notre temps ni notre argent pour mener à bien toutes ces actions pour alerter, dans l'intérêt général, pour être en paix avec nos consciences.

Qui paiera le démantèlement ? Qui portera la responsabilité des maladies ? Qui assumera le désert que l'on est en train de laisser en lieu et place d'un paradis verdoyant où la nature a encore tous les droits ?

Tous ceux qui avez décidé à notre place en dépit du bon sens, avez rendez-vous avec l'histoire.

A vous qui nous dites aujourd'hui « au nom de la loi je vous impose » d'autres viendront un jour vous dire : « au nom de la loi je vous arrête ».